



VILLE DE
MARIGNANE
entre soleil et eau

DIRECTION RESSOURCES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

AFFICHÉ LE :

SERVICE des ASSEMBLEES.
JL/JF.

04 MAR. 2011

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2011.

COMPTE RENDU.

(Présents : 34 ; Pouvoirs : 5 ; Absent : /).

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : /

ONT DONNE POUVOIR : MATTEONI Guy à LE DISSES Eric, AGULLO Pascal à MOY Geneviève, GIULIANO Vito à COLIN Patricia, POUET Paule à GUIOT Robert, PALMASI Sandrine à SIMON Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal 16 février 2011 :

N°S/ DATE	OBJET
18/02. 10	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT (Cité La Chaume).
18/02. 11	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION C.I.Q. CEZANNE BOUCHER RENOIR (Maison des Associations).
18/02. 12	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION INTERVALLE (Cité La Chaume).
18/02. 13	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE N° 1100450-7 DEPOSEE PAR M. DEMOULIN DEVANT LE TAM
23/02 14	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. ASSIGNATION PAR MLE LOGGIA DEVANT LE TAM DE MARSEILLE AVEC APPEL EN CAUSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE POUR FAIRE VALOIR SA CREANCE EVENTUELLE.
23/02. 15	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DU C.C.A.S. D'UN LOCAL DENOMME MAISON DES ANCIENS "LOU ROUSTIDOU" SITUE 9, PLACE C. DESMOULINS
23/02. 16	POPULATION. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PRET DE MACHINES A VOTER VILLE DE MARIGNANE/EUROCOPTER.
28/02. 17	S. TECHNIQUES. MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION URBAINE. AVENANT N° 2 AU MARCHE AVEC LA SOCIETE INEO INFRACOM.
28/02. 18	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU GRETA EST ETANG DE BERRE (Ancienne école A. Camus)



28/02. 19	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION LES AMIS SANS FRONTIERE MARIGNANE. (Travée piscine du JAI).
28/02. 20	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ASSOCIATION LES ARTS MELES.
28/02. 21	S. JURIDIQUE. DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE N° 1101118-7 DEPOSEE PAR MLE FOUCHET DEVANT LE TAM.
28/02. 22	ESE. FETE CELTIQUE 12 MARS 2011. COURS MIRABEAU AVENUE J. JAURES BD J. MERMOZ. CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE ASS. "SEAN CAIRDEAS PIPE BAND".
28/02. 23	ESE. FETE CELTIQUE 12 MARS 2011. COURS MIRABEAU STANDS ANIMATIONS ATELIERS. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SILEX "FAC-SIMILE".
28/02. 24.	ESE. FETE CELTIQUE 12 MARS 2011. COURS MIRABEAU AVENUE J. JAURES BD J. MERMOZ - CONTRAT CESSION DE SPECTACLE ASSOCIATION "CHANTS DU SOL".
28/02. 25	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SOLIDARITE MARIGNANAISE. (Maison des Associations).
02/03. 26	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES : JARDIN D'ENFANTS « LI PARPAIOUN ».
02/03. 27	ESL. TARIFICATION DEMI-PENSION POUR LES SEJOURS DE GROUPES A LA FARE EN CHAMPSAUR.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour :

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011, d'accorder au personnel communal non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections **PRECISE** que le montant de référence calcul sera celui de l' I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 8. **DIT** que la dépense est estimée à 48 902 €.

PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Budget Primitif 2011, après en avoir débattu.

✍

Clôture de la séance : 19 H 20.

✍

Le Maire
Eric LE DISSES.

